

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2022-452

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction Départementale des Territoires / Service Eau Risques Environnement Sécurité

81-2022-12-15-00001 - Décision donnant délégation de signature aux chefs
de service de la direction départementale des territoires (2 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires

81-2022-12-15-00001

Décision donnant délégation de signature aux
chefs de service de la direction départementale
des territoires

Service Eaux, Risques, Environnement et Sécurité
Bureau juridique

Décision donnant délégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires

Le Directeur départemental des territoires,

Vu la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 ;

Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable au contrôle interne budgétaire et comptable de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel n° 88.2153 du 8 juin 1988 modifié relatif à la déconcentration en matière de gestion du personnel ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 juin 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 04/03/2022 publié le 06/03/2022, portant nomination de Monsieur Maxime CUENOT en qualité de directeur départemental des territoires du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 01/04/2022 portant délégation de signature à Maxime CUENOT directeur départemental des territoires du Tarn ;

Vu l'arrêté donnant délégation de signature aux chefs de service de la direction départementale des territoires et à certains agents de leur service du 19/07/2022 ;

Vu l'organigramme de la chaîne financière de la direction départementale des territoires.

Considérant la nécessité de maintenir la continuité du service public rendu par la Direction départementale des territoires du Tarn ;

Sur proposition du chef du bureau juridique

Décide

Article 1 :

Pour la période du 21/12/2022 au 29/12/2022, et en cas d'absence de Monsieur Maxime CUENOT, directeur départemental, l'intérim du poste de directeur sera confié à certains chefs de service selon le programme suivant :

- du 21/12/2022 au 22/12/2022 à Monsieur Daniel BARRERE, chef du service construction, habitat et appui territorial ;
- le 23/12/2022 à Madame Laure DEUDON, chef du service économie agricole et forestière ;
- du 26/12/2022 au 29/12/2022 à Madame Laure HEIM, chef du service eau, risques, environnement et sécurité ;

Article 2 :

Est donnée délégation de signature dans la limite de cet intérim :

- du 21/12/2022 au 22/12/2022 à Monsieur Daniel BARRERE, chef du service construction, habitat et appui territorial ;
- le 23/12/2022 à Madame Laure DEUDON, chef du service économie agricole et forestière ;
- du 26/12/2022 au 29/12/2022 à Madame Laure HEIM, chef du service eau, risques, environnement et sécurité ;

à l'effet de signer tous actes et correspondances à l'exclusion des documents cités dans l'arrêté de délégation du préfet du 01/04/2022.

Article 3 :

Le directeur départemental des territoires du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le **15 DEC. 2022**

Le directeur départemental des territoires,



MAXIME CUENOT

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.